



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

Concours photo

« La beauté du geste »

Immortalisez un geste sportif comme œuvre d'art !

Règlement

Article 1 - Présentation

A l'occasion du cycle d'animations « Bouge avec ta médiathèque ! » organisé dans le cadre de l'Olympiade Culturelle de Paris 2024, la médiathèque organise un concours de photographies intitulé « La beauté du geste ».

Les participants devront déposer une photo sous forme de fichier numérique immortalisant un geste sportif comme œuvre d'art ! Ils sont libres du choix du lieu de prise de vue ainsi que du sujet représenté, pourvu que le thème soit respecté.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, y compris les enfants à partir de 7 ans, pour lesquels l'autorisation parentale disponible à la fin de ce règlement devra être complétée par les parents.

L'inscription à la médiathèque n'est pas obligatoire pour participer.

Ce concours est interdit aux photographes professionnels, aux membres du jury et au personnel de la médiathèque.

Article 3 – Dispositions pratiques

Chaque participant transmettra à la médiathèque un et un seul fichier numérique, sur clé USB ou par messagerie électronique à l'adresse ***concours@ccpvm.fr*** en indiquant « Beauté du geste » comme objet du mail. Le message devra indiquer **un titre** personnalisé pour la photo jointe, ainsi que l'identité du candidat, son adresse et son numéro de téléphone. Tout élément manquant pourra entraîner l'annulation de la participation.

Les participants préférant la photographie argentique devront procéder eux-mêmes au tirage et à la numérisation de leur cliché.

Une résolution minimale de 5 mégapixels est demandée afin de permettre une impression papier de bonne qualité en taille 24 x 30 cm. Le fichier devra être au format JPEG ou TIFF.

La remise du fichier numérique devra impérativement avoir lieu entre le **14 mars et le 8 avril 2023**. Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

Les photos ne devront pas avoir été modifiées par un logiciel de retouche d'image.

Article 4 – Dispositions juridiques

Les candidats certifient sur l'honneur qu'ils sont bien les auteurs des photos remises et en détiennent les droits.

Si des personnes sont reconnaissables sur la photo proposée, l'auteur devra fournir la preuve qu'il a obtenu leur autorisation d'apparaître sur l'image.

En participant au concours, le candidat autorise de facto la médiathèque à utiliser sans limitation et sans contrepartie la photo transmise (notamment pour une exposition ainsi qu'une diffusion en ligne sur le portail web, la page Facebook et Instagram).

Les organisateurs se réservent le droit de rejeter toute photo qui présenterait un caractère manifestement injurieux, raciste ou obscène, ainsi que toute tentative de publicité commerciale.

Article 5 – Jury et prix

5.1 Prix du Public

Au terme d'une première sélection, 20 photos respectant tous les critères énoncés précédemment seront retenues par les membres du jury.

Elles feront l'objet d'un tirage papier de qualité professionnelle et seront exposées à la médiathèque intercommunale Le Cercle à Remiremont **du 20 avril au 10 juin**.

Elles seront également visibles sous la forme d'un diaporama diffusé dans chacune des autres médiathèques du réseau, à Eloyes, Saint-Nabord, et le Val-d'Ajol pendant leurs horaires d'ouverture habituels.

Au cours des premières semaines de cette exposition et **jusqu'au 10 juin**, les usagers auront la possibilité de voter pour leur photo préférée dans chaque médiathèque par le biais d'un bulletin nominatif unique.

Le personnel de la médiathèque procédera à un dépouillement des votes et établira une liste des gagnants en fonction des scores obtenus.

